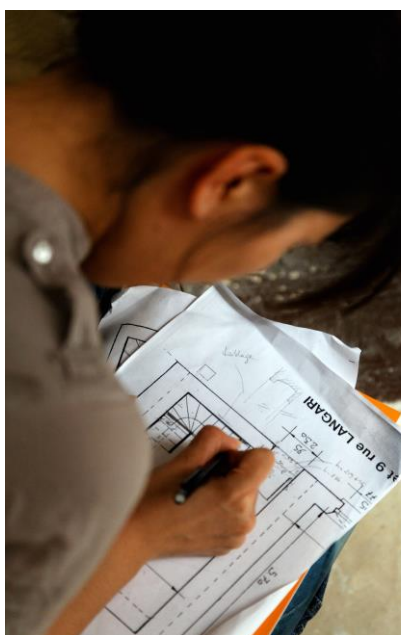


# « Habiter Mieux - Sérénité »

Des Aides pour améliorer la performance thermique de votre logement  
Programme piloté par l'Agence Nationale de l'Habitat



L'opération « Habiter Mieux » est un dispositif national qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'État « des investissements d'avenir ».

**Son objectif principal vise à améliorer les performances énergétiques des logements.**

## PRINCIPE

Apporter une aide financière aux propriétaires qui réalisent des travaux sur leur résidence principale (logement de plus de 15 ans) permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 25%.

## BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants à revenus modestes qui bénéficient des aides de l'Anah pour des travaux d'amélioration de leur logement (travaux d'amélioration de l'habitat, réhabilitation lourde pour le traitement de l'habitat indigne).

## ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les différents accords de financement.
- Faire réaliser des travaux, par des entreprises, permettant un gain de consommation énergétique d'au moins 25%.
- S'engager à garder le logement comme résidence principale pendant 6 ans.

## TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Changement de chaudière,
- Changement des menuiseries extérieures,
- Isolation des combles,
- Pose d'une ventilation mécanique contrôlée...

## SUBVENTIONS

- Anah
- Certaines collectivités
- Éventuellement le Département et certaines Caisses de retraite

## CETTE AIDE N'EST PAS CUMULABLE AVEC :

- le prêt à taux zéro acquisition travaux.
- Des certificats d'Économie d'Énergie déjà obtenus pour ce logement (isolation des combles à 1 €, bons d'achats grandes surfaces).

## PRÊTS SPÉCIFIQUES

- Prêt du 1% action logement
- Eco-Prêt à Taux Zéro



## EXEMPLE D'OPÉRATION

### Description et état du logement :

- ↳ Maison sur sous-sol des années 1970,
- ↳ Chaudière fuel très ancienne,
- ↳ Menuiseries simple vitrage,
- ↳ Isolation ancienne des combles.

### Projet envisagé :

- ↳ Pose d'une chaudière à condensation,
- ↳ Installation d'une régulation,
- ↳ Isolation des combles Laine de roche 240mm (R6),
- ↳ Remplacement des menuiseries PVC 4/16/4 Argon.

### Exemples de plans de financement

Sous réserve des budgets alloués	ressources très modestes		ressources modestes	
Coût des travaux	25 000 €		25 000 €	
Frais de dossier	800 €		800 €	
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>25 800 €</b>		<b>25 800 €</b>	
Subv. Anah	50 %	10 000 €	35 %	7 000 €
Prime Energie Anah	10 %	2 000 €	10 %	1 600 €
Subv. Anah – frais de dossier		560 €		560 €
<b>Total des subventions</b>		<b>12 560 €</b>		<b>9 160 €</b>
<b>Apport personnel</b>		<b>13 240 €</b>		<b>16 640 €</b>

Les subventions sont calculées sur un montant HT des travaux d'amélioration thermique, dans la limite de 20 000 € HT de travaux.

La Prime Energie Anah pour la catégorie de ressources "modeste" est plafonnée à 1 600 €.

Certaines collectivités locales peuvent éventuellement apporter une aide complémentaire (Agglomération du Grand Angoulême / Département pour les personnes âgées de 65 ans et plus de la catégorie "très modeste").

Les frais de dossier de 800 € sollicités par SOLIHA sont payables en 3 fois :

- 50 € à la visite du logement
- 560 € après accord de la subvention Anah
- 190 € lors de la visite de contrôle de la réalisation des travaux

NB : Ce plan de financement est donné à titre indicatif, il est susceptible d'être modifié selon l'évolution de la réglementation.



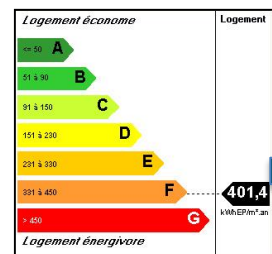
## CONDITIONS DE RESSOURCES

Revenu fiscal de référence 2016 à ne pas dépasser :

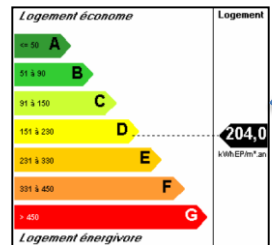
Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence	
	Très modeste	Modeste
1	14 508 €	18 598 €
2	21 217 €	27 200 €
3	25 517 €	32 710 €
4	29 809 €	38 215 €
5	34 121 €	43 752 €
6	38 422 €	49 262 €
7	42 723 €	54 772 €
Par personne supplémentaire	4 301 €	5 510 €

## GAIN ÉNERGÉTIQUE

Avant



Après



49 %

### UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Et commune à toutes les demandes :

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

05-45-95-62-02

contact.charente@solihha.fr

[www.solihha16.fr](http://www.solihha16.fr)